



COMITÉ TECHNIQUE DU 09 décembre 2016

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 9 décembre 2016, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Yveline RAPIN, Michèle LEMERCIER
Mrs Lucien AUBERT, Jean-Noël RAVE

Représentants des agents :

Mrs Eric NOEL, Michel BELLANGER, Stéphane HOUDOU, Nicolas DAVOINE

CDG 53 :

MM. Arnaud DERRIEN (responsable pôle ressources humaines), Louis GOMBERT (préventeur), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale)

Absents excusés :

Représentants des collectivités :

Mr Daniel GENDRY

Représentants des agents :

Mrs Pascal LECLERC, Eric BOSCHER, Yann ROUE

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mr Jean-Noël RAVE
- secrétaire-adjoint : Mr Eric NOEL

COLLECTIVITÉ

C.C.A.S. d'Ernée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-10-0018
la suppression d'emploi sans suite
Au 1er novembre 2016, demande
d'avis au comité technique suite au
recrutement d'un nouveau
responsable du foyer résidence du
Docteur Jacquelin sur le grade
d'adjoint administratif 2ème classe.
L'avis du comité technique est
sollicité pour supprimer le grade de
l'ancien responsable qui a fait valoir
ses droits à la retraite. Soit, à compter
du 01/11/2016, demande d'avis au
comité technique pour la suppression
du poste de rédacteur à temps
complet.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Communauté de communes de
l'Ernée

N° 16-11-0015
le régime indemnitaire
A compter du 12/12/2016, demande
d'avis pour l'évolution du régime des
astreintes d'exploitation de la filière
technique (maintenance de l'espace
aquatique et du service installation
réseau eau et assainissement). Cette
demande d'avis a pour but de faire
harmoniser les pratiques de
rémunération des astreintes avec le
SIAEP de l'Ernée étant donné que la
compétence eau et assainissement
sera effective dans un an. Chaque
astreinte court pendant 7 jours (soit
astreinte de nuit du lundi soir au
jeudi soir et astreinte de week-end
du vendredi soir au lundi matin). Il
est précisé qu'il sera mis en place
des indemnités horaires pour travaux
supplémentaires en
accompagnement du régime des
astreintes sur le service "installation"
du réseau eau - assainissement.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Communauté de communes de l'Ernée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-11-0028
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2017, demande d'avis pour l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) limité au cadre d'emploi des attachés (catégorie A) conformément au projet suivant :
groupe des critères : encadrement et missions, technicité et expertise, sujétions particulières.
groupe de fonctions : directeur général (A1), responsable du pôle ressources (A2), responsable de pôle et chargé de développement (A3), chargé de développement (A4).
Montants plafonds :
A1 plafond IFSE (14 484 €) et plafond CIA (2 556 €)
A2 plafond IFSE (6 426 €) et plafond CIA (1 134 €)
A3 plafond IFSE (4 335 €) et plafond CIA (765 €)
A4 plafond IFSE (3 468 €) et plafond CIA (612 €) Un second projet sera soumis ultérieurement au CT pour les autres cadres d'emploi de la filière administrative ainsi que pour les autres filières (attente de certains arrêtés ministériels non encore publiés pour la transposition dans la FPT).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 16-11-0033
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Communauté de communes du pays
de Loiron

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-10-0016
la suppression d'emploi suivie d'une
création
A compter du 31/12/2016,
suppression du poste d'assistant
d'enseignement artistique principal de
2ème classe à temps non complet (7
heures par semaine) suivie de la
création du poste d'assistant
d'enseignement artistique principal de
1ère classe à temps non complet (7
heures par semaine) dans le cadre
d'un avancement de grade.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Ahuillé

N° 16-12-0003
la suppression d'emploi sans suite
Le service administratif compte 2
postes à 35h, 1 poste à 28h et un
poste à 26 h (intervention pour partie
au service administratif sur ce dernier
poste). Les demandes de
renouvellements de deux
disponibilités pour convenances
personnelles sur un poste à temps
complet et le poste à temps non
complet à 28 h ont été présentées.
Considérant le transfert de l'eau et de
l'assainissement à Laval
agglomération, la mutualisation de
l'agence postale et de l'accueil de la
mairie en un seul lieu, les nouveaux
horaires d'ouverture au public et la
réorganisation des tâches à l'intérieur
du service entre les postes de
comptabilité et d'accueil Aussi, il est
demandé la suppression du poste
d'adjoint administratif 2ème classe de
28h00 à compter du 1er janvier 2017
compte tenu de la réorganisation du
service administratif et agence postale.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Ahuillé

N° 16-12-0004
le Document Unique d'Evaluation des
risques professionnels et plan d'action
La collectivité demande au comité
technique du CDG 53 un avis sur
son document unique et son plan
d'action pour l'année à venir.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Alexain

N° 16-10-0003
les autorisations d'absences
Au 1er janvier 2017, demande d'avis au comité technique sur la proposition suivante : - de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service appréciées par le Maire, les autorisations d'absence pour les événements familiaux suivants pour une année civile - de prévoir d'autres autorisations spéciales d'absence pour motifs non familiaux (motifs liés à la maternité, à la vie courante) et non règlementées - Événements religieux (suivant la nécessité de service), les agents territoriaux peuvent bénéficier d'autorisations d'absence pour fêtes religieuses non inscrites au calendrier des jours chômés, si leur absence est compatible avec le fonctionnement du service. - Événements familiaux (suivant les nécessités de service) - Mariage du fonctionnaire 4 jours ouvrables - Conclusion d'un PACS 2 jours ouvrables - Décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire 3 jours ouvrables lié par un pacs, d'un enfant, père, mère, beaux-parents - Mariage des enfants 2 jours ouvrés - Décès de la famille proche* 1 jour ouvré * (Frère, soeur, beau-frère, belle-soeur, grands-parents, oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine) - Soins à donner à un enfant malade (de moins de 16 ans, aucune limite d'âge pour les enfants handicapés) ou pour en assurer momentanément la garde (Circulaire DGCL/PS du 30 Mai 1982) : la durée de l'autorisation ne peut dépasser les obligations hebdomadaires de service soit 5 jours. Elle peut être portée à deux fois les obligations hebdomadaires soit 10 jours, si l'agent apporte la preuve qu'il assume seul la charge de l'enfant. Les autres autorisations d'absences (récupérables) - Les rendez-vous médicaux chez le généraliste ou le spécialiste (ces autorisations d'absences doivent être

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

justifiées et récupérées) - que les agents titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public bénéficieront de ces autorisations. - que les durées seront proratisées pour les agents nommés sur un emploi à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Commune Andouillé

N° 16-11-0039
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
Au 1er novembre 2016, demande d'avis au comité technique pour la diminution du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à la demande de l'agent, pour des raisons de santé. Le poste passerait de 25h30 à 15h15, dès le 1er novembre, pour soulager physiquement l'agent.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Arquenay

N° 16-12-0005
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2017, demande d'avis pour l'instauration de la prime RIFSEEP concernant les grades d'adjoint techniques, adjoints d'animation, ATSEM, rédacteur selon les critères suivants : encadrement, coordination, pilotage, conception, technicité, expertise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières, polyvalence, disponibilité, travail ponctuel en soirée, adaptation aux contraintes particulières de service, missions spécifiques, vigilance responsabilité pour la sécurité d'autrui pour les montants plafonds suivants rédacteur (IFSE : 10 380 €, CIA : 1 000 €), adjoints d'animation et atsem principal 2ème classe et 1ère classe (IFSE : 6 400 €, CIA : 600 €), adjoints techniques groupe 1 (IFSE : 6 400 €, CIA : 600 €), groupe 2 (IFSE : 4 600 €, CIA : 400 €).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Arquenay

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-12-0006
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2017, l'avis du Comité
Technique est sollicité sur la
détermination du taux de promotion
à 100 % pour l'avancement aux
grades : adjoint technique principal
de 2ème classe 100 %, adjoint
technique principal de 1ère classe 100
%, adjoint d'animation principal de
2ème classe 100 %, adjoint d'animation
principal de 1ère classe 100 %, agent
spécialisé principal de 1ère classe des
écoles maternelles à 100 %, rédacteur
principal de 2ème classe 100 %,
rédacteur principal de 1ère classe 100
%.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Astillé

N° 16-09-0055
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2017, demande
d'avis pour l'instauration de la prime
RIFSEEP, partie IFSE concernant les
cadres d'emplois des attachés,
rédacteurs, adjoints techniques et
adjoints administratifs selon les
critères : sujétions, expertise
particulière, encadrement de
proximité; pour les montants
plafonds suivants
- Attaché : 4 000 euros
- Rédacteur : 3 500 euros
- Adjoint administratif : 3 000 euros
- Adjoint technique :
Groupe 1 : 3 000 euros
Groupe 2 : 2 000 euros

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Azé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-12-0011
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2017, demande
d'avis pour l'instauration du RIFSEEP
concernant les grades d'adjoint
technique principal 1ère
classe, d'adjoint technique principal
2ème classe, d'agent de maîtrise,
d'attaché territorial, d'adjoint
administratif principal 2ème
classe, d'adjoint administratif principal
1ère classe, d'animateur principal
2ème classe, d'adjoint d'animation
principal de 2ème classe, d'adjoint
d'animation principal de 1ère classe
selon les critères suivants :
responsabilité, technicité, manière de
servir/conscience professionnelle,
valeur professionnelle, performance,
sujétions particulières... pour les
montants plafonds suivants :

Filière ADMINISTRATIVE : attaché
(plafond IFSE : 36210 € annuels,
plafond CIA : 6390 € annuels) adjoint
administratif principal 1ère classe et
adjoint administratif principal 2ème
classe : (plafond IFSE : 11340 €
annuels, plafond CIA : 1260 € annuels)

Filière TECHNIQUE : adjoint technique
principal 1ère classe, adjoint
technique principal 2ème classe et
agent de maîtrise : (plafond IFSE :
11340 € annuels, plafond CIA : 1260 €
annuels)

Filière ANIMATION : animateur
principal 2ème classe (plafond IFSE :
17480 € annuels, plafond CIA : 2380 €
annuels), adjoint d'animation principal
de 2ème classe et adjoint d'animation
principal de 1ère classe : (plafond
IFSE : 11340 € annuels, plafond CIA :
1260 € annuels)

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Bais	<p>N° 16-10-0017 la réorganisation des services Au 1er janvier 2017, demande d'avis au comité technique pour la mutualisation des services entre la Commune de Bais et la Communauté de Communes des Coëvrons. Services fonctionnels mutualisés : Ressources Humaines, Finances et Commande Publique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Bais	<p>N° 16-11-0050 Critères d'évaluation de l'entretien professionnel La collectivité sollicite l'avis du comité technique à compter du 1/12/2016 sur les critères d'évaluation de l'entretien professionnel suivants : efficacité dans l'emploi et compétences organisationnelles, compétences professionnelles et techniques, compétences relationnelles et d'adaptation, compétences à encadrer ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. En effet, ces critères sont différents de ceux validés par le comité technique du 27 mai 2011 pour le CDG53 puisqu'ils sont calqués sur les critères définis par la Communauté de Communes des Coëvrons avec laquelle les services de la Commune de Bais vont être mutualisés à compter du 1er janvier 2017. Cette demande est présentée pour l'entretien professionnel de l'année 2016 seulement.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Bais	<p>N° 16-12-0014 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er janvier 2017, l'amplitude horaire pour l'Agence Postale Communale change. Ce ne sera plus ouvert au public le jeudi après-midi (-2H) mais le jeudi matin (+3H). + ouverture au public le mercredi après-midi (+2H et OH30" de régie). Ces changements impactent le poste d'adjoint administratif de 2ème classe qui évolue de 17h30 à 21h au 1er janvier 2017.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Ballée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-11-0011
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique 2ème classe en raison de la nécessité d'un temps de présence plus important dans une classe pour seconder un enseignant.
Temps incomplet : 27h30
annualisées à compter du 3 novembre 2016 au lieu de 19h.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Ballée

N° 16-11-0017
la réorganisation des services
Au 1er janvier 2017, demande d'avis au comité technique pour la création de la Commune Nouvelle "Val du Maine" regroupant les communes de Ballée et Epineux le Seguin (arrêté préfectoral portant création en date 22 juillet 2016).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Bierné

N° 16-11-0040
Document unique - lancement de la démarche
La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Bourgon	N° 16-11-0049 Document unique - lancement de la démarche La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Charchigné	N° 16-11-0002 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er janvier 2017, demande d'avis au comité technique sur la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 17 h 50 suivi de la création du poste à hauteur de 24 h (confirmation du besoin de travail supplémentaire).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Châtres-la-Forêt	N° 16-10-0011 la réorganisation des services A compter du 1er janvier 2017, demande d'avis au comité technique pour la mutualisation des ressources humaines de la commune avec la Communauté de communes des Coëvrons. L'ensemble du personnel (soit six agents) est transféré à la Communauté de communes. Ceux-ci seront remis à disposition de la commune.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Courbeveille	N° 16-09-0041 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Courbeveille	N° 16-11-0045 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2017, demande d'avis pour l'instauration de l'IFSE concernant les cadres d'emploi de rédacteur et adjoint technique selon les critères suivants : encadrement de proximité / coordination, emplois nécessitant une expertise, une qualification et une technicité particulières, responsabilité administrative de la collectivité, sujétions particulières. Les plafonds sont les suivants : rédacteur, groupe 1, 2 900 €. adjoint technique, groupe 1, 2800€, adjoint technique, groupe 2, 1600€.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Désertines	N° 16-12-0009 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les grades d'adjoint administratif selon les critères suivants : encadrement, coordination, technicité des tâches du poste de secrétaire de mairie pour les montants suivants : IFSE : 11 340 € et CIA : 1 260 €.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Deux-Evailles	N° 16-10-0006 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/09/2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe à hauteur de 5h/semaine en raison de la création d'un poste d'agent technique 2ème classe pour 4h/semaine. Démission de l'agent technique en poste à 5h semaine et mise en adéquation des heures de travail par rapport aux tâches à effectuer (entretien des locaux à l'école et à la mairie).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Gesnes	N° 16-12-0015 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Jublains	N° 16-11-0036 la réorganisation des services Une classe de mer est organisée par le RPI Hambers Jublains du 27 février 2017 au 3 mars 2017 inclus. Les agents ATSEM et d'animation accompagneront les enseignants modifiant ainsi leurs horaires de travail durant la semaine. Il est prévu que chaque nuit soit décomptée avec un forfait de 3h/nuit. Les heures de jours effectuées en plus des horaires habituels de travail seront réglées en heures complémentaires pour ces agents à temps incomplet.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Baconnière	N° 16-10-0001 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint technique de 1ère classe pour 32h25 par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 32h25 par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Boissière	N° 16-09-0054 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe pour 14 h/semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique 2ème classe pour 17 h 30/semaine afin d'assurer un meilleur suivi des différentes missions.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Brûlatte	N° 16-10-0008 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/11/16, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe pour 33 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe pour 33 heures par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Chapelle-Craonnaise	N° 16-11-0012 le régime indemnitaire Au 1er janvier 2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP sur la collectivité en fonction des critères suivants : encadrement, coordination, conception, pilotage, technicité, expertise ou qualifications nécessaires, sujétions (horaires particuliers, déplacements...) Les grades impactés sont rédacteur (plafond maximum IFSE : 2100 €, CIA : 252 €), adjoint technique principal de 1ère classe (plafond maximum IFSE : 2 100 €, CIA : 210 €), adjoint technique (plafond maximum IFSE : 1 000 €, CIA : 100 €)	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Gravelle	N° 16-11-0021 la détermination du taux de promotion Au 1/1/2017 et suite à la réforme de la catégorie C, il est demandé l'avis du comité technique sur le taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (qui remplace adjoint technique 1ère classe et adjoint technique principal 2ème classe au 1/01/2017).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Laigné	N° 16-11-0043 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	N° 16-10-0010 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/11/2016, suppression du poste d'adjoint d'animation 2ème classe pour 35 h par semaine suivie de la création du poste d'adjoint d'animation 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt

N° 16-11-0026
Document unique - lancement de la démarche
La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique et à solliciter l'avis du Comité Technique sur la demande de subvention au Fonds National de Prévention.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt

N° 16-11-0046
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/01/2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste Adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 21/35ème h/semaine (départ à la retraite depuis le 1er août 2016). La diminution des effectifs dans les écoles depuis 3 ans (280 à 200 élèves à la rentrée 2016) impacte aussi les effectifs dans les services du restaurant scolaire et du périscolaire. Cette tendance se confirme avec le nombre des naissances qui diminue aussi.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Le Genest-Saint-Isle	<p>N° 16-09-0053 conditions d'accueil et de formation des apprentis A compter du 11 octobre 2016, demande d'avis au Comité Technique pour l'accueil d'un apprenti au restaurant scolaire pour la préparation à l'examen de CAP d'agent polyvalent de restauration. L'apprenti sera encadré par un adjoint technique principal de 1ère classe, titulaire d'un BEP employé de restaurant, exerçant depuis 24 ans en restauration.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Le Genest-Saint-Isle	<p>N° 16-11-0041 Document unique - lancement de la démarche La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Le Housseau-Brétignolles	<p>N° 16-10-0009 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Livré-la-Touche

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-11-0018

le régime indemnitaire
A compter du 1er janvier 2017,
demande d'avis pour l'instauration du
RIFSEEP pour l'ensemble des agents.
Cette indemnité tend à valoriser
l'exercice des fonctions et les
parcours professionnels des agents
selon les critères suivants : sujétions,
encadrement, expertise, ancienneté,
contraintes horaires, pénibilité,
manière de servir.

Les montants proposés pour l'IFSE
brut par an et par grade sont les
suivants :

Secrétaire de mairie : 1300 €

Rédacteur : 1 200 €

adjoint administratif 1ère classe : 1 000 €

adjoint technique principal de 1ère
classe : 1 300 €adjoint technique & agent de maîtrise
: 1 100 €

adjoint d'animation : 1 000 €

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Loigné-sur-Mayenne

N° 16-11-0034

l'augmentation ou la diminution du
nombre d'heures d'un poste
A compter du 1er janvier 2017,
augmentation de la durée
hebdomadaire de travail du poste
d'adjoint technique principal de 2ème
classe, qui passe de 21h00 à 35h00
(accord de l'agent).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Loigné-sur-Mayenne

N° 16-11-0035

l'augmentation ou la diminution du
nombre d'heures d'un poste
A compter du 1er janvier 2017,
demande d'avis au comité technique
pour l'augmentation de la durée
hebdomadaire de travail du poste
d'adjoint administratif, qui passe de
17h30 à 28h00 (accord de l'agent).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Loiron-Ruillé

N° 16-11-0032
la réorganisation des services
A compter du 1^{er} janvier 2017,
demande d'avis au comité technique
pour la réorganisation des services
administratifs (modification des
horaires d'ouvertures des mairies et
modification des horaires des
agents).
En effet, l'amplitude d'ouverture au
public des deux mairies sera réduite.
Jusqu'à présent il existe un roulement
pour 4 agents le samedi matin. Au
1^{er} janvier 2017, il est projeté un
roulement sur 3 agents (pôle
population) avec récupération d'une
1/2 journée la semaine suivante.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Longuefuye

N° 16-12-0012
le Document Unique d'Evaluation des
risques professionnels et plan d'action
La collectivité demande au comité
technique du CDG 53 un avis sur
son document unique et son plan
d'action pour l'année à venir.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Marcillé-la-Ville

N° 16-11-0016
la suppression d'emploi suivie d'une
création
A compter du 01/01/2017, suppression
du poste adjoint d'animation principal
2ème classe pour 35 heures par
semaine suivie de la création du
poste d'animateur pour 35 heures
par semaine (suite avis favorable de
la CAP pour la promotion interne).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Montigné-le-Brillant

N° 16-11-0048
la détermination du taux de promotion
Dans le cadre de la réforme de la
catégorie C, l'avis du Comité
Technique est sollicité sur la
détermination du taux de promotion
à 100 % pour les cadres d'emplois
changeant de dénomination au 1^{er}
janvier 2017 : adjoint technique
principal de 2ème classe, adjoint
d'animation principal de 2ème classe,
adjoint d'animation principal de 1ère
classe, adjoint administratif principal
de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montreuil-Poulay	N° 16-11-0042 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour 30 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à la mise en place par la collectivité des N.A.P. et conformément à la demande de l'agent en poste.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	N° 16-09-0052 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/11/2016, suppression du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe pour 28 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint d'animation de 1ère classe pour 28 heures par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	N° 16-11-0019 la réorganisation des services Avis du Comité Technique dans le cadre de la fusion des communes de Montsûrs et Saint Céneré vers la commune nouvelle de Montsûrs-Saint Céneré le 1er janvier 2017.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	N° 16-11-0020 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint d'animation pour 28 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe pour 28 heures par semaine suite à la réussite d'un examen professionnel.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	N° 16-11-0022 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint technique (à temps complet) suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (à temps complet) suite à la réussite à un examen professionnel.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montsûrs	N° 16-11-0023 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 17,5 à 20/35ème au 01.01.2017.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	N° 16-11-0024 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Augmentation d'un temps de travail pour un emploi d'adjoint technique de 22 à 26/35ème au 01.01.2017.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	N° 16-11-0025 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet suivie de la création du poste d'ATSEM principal de 1ère classe pour 34/35ème suite à la demande de l'agent.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Neau	N° 16-10-0020 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er novembre 2016, nous souhaitons l'avis du comité Technique pour pouvoir diminuer les heures d'un agent suite à un incident survenu au centre d'animation socio-culturel. La collectivité a été obligée d'interdire l'accès au bâtiment (charpente de la salle cassée : risque d'effondrement. Etude en cours pour remise en état, délai d'un an). Notre agent (adjoint technique de 2ème classe) ne peut donc plus faire ses heures de ménages à cet endroit. Aussi, suppression du poste à 13h suivi de la création du poste à 9 h pour le même grade (accord de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Neuilly-le-Vendin	N° 16-12-0002 la détermination du taux de promotion Suite à la réforme de la catégorie C Au 01/01/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Olivet	<p>N° 16-12-0016 le régime indemnitaire Le RIFSEEP sera mis en place à compter du 1er janvier 2017 pour les fonctionnaires stagiaires ou titulaires à temps complet et non complet. Seule l'IFSE sera mis en place et versée mensuellement. Les critères professionnels retenus: encadrement, coordination, technicité expertise, qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières. rédacteur : IFSE, 14 650 € adjoint technique & agent de maîtrise : groupe 1, IFSE 11340 € et groupe 2, IFSE 10 800 €.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Parigné-sur-Braye	<p>N° 16-10-0005 la mise à disposition d'un service A compter du 1er septembre 2016, demande d'avis au comité technique pour la mise à disposition de l'adjoint technique principal 1ère classe auprès de la ville de Mayenne, au service périscolaire (centre de loisirs et TAP) jusqu'à la date du 7 juillet 2016 (accord de l'agent).</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Pré en Pail - Saint Samson	<p>N° 16-11-0013 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/12/2016, suppression du poste de garde champêtre chef principal pour 35 heures par semaine en raison du décès de l'agent suivie de la création du poste d'adjoint administratif 2ème classe pour 35 heures par semaine. Le garde-champêtre était en charge du suivi du cimetière ainsi que de l'urbanisme de la commune, dossiers qui seront repris par le poste créé.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Quelaines-Saint-Gault	N° 16-10-0013 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/09/2016, suppression du poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps incomplet pour 28 heures 41 centièmes par semaine suivie de la création du poste ATSEM principal 1ère classe pour 28 heures 76 centièmes par semaine suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Aignan-de-Couptrain	N° 16-11-0052 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint technique pour 8 heures hebdomadaires suivie de la création d'un poste d'adjoint technique pour 18h75 hebdomadaires afin d'assurer en partie le remplacement d'un agent qui a donné sa démission sur un poste de 24 h/hebdomadaire (équilibre des heures avec l'augmentation des heures de deux autres postes dont l'un à - de 10 % soit sans passage au comité technique).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Aignan-de-Couptrain	N° 16-11-0053 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint technique pour 17H19 par semaine suivie de la création d'un poste d'adjoint technique pour 27H45 par semaine afin de remplacer en partie un agent qui a présenté sa démission.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Calais-du-Désert	N° 16-11-0047 la détermination du taux de promotion L'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'adjoint administratif principal de 1ère classe et d'Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles à compter de janvier 2017.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Germain-le-Fouilloux	N° 16-10-0002 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Germain-le-Guillaume	N° 16-11-0027 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	N° 16-11-0031 la détermination du taux de promotion Au 21/11/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe et au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	N° 16-12-0007 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème cl. pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'agent de maîtrise pour 35 heures par semaine suite à promotion interne avec avis favorable de la CAP.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Hilaire-du-Maine

N° 16-12-0008
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/01/2017, demande
d'avis au comité technique pour la
suppression d'adjoint technique
principal 2ème cl. à hauteur de 35
h/semaine en raison du départ en
retraite au 01/01/2015 de l'agent en
fonction à ce poste. Un autre poste
avait été ouvert en parallèle (pour le
tuilage des agents) ; il est vacant
actuellement mais la collectivité le
conserve. Le service compte 2
agents. Sur la période estivale, un
saisonnier peut être embauché. Il est
à noter que les compétences eau,
assainissement collectif et
assainissement autonome seront
transférées à la communauté de
communes d'Ernée.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Jean-sur-Erve

N° 16-09-0037
la réorganisation des services
A compter du 1er janvier 2017,
demande d'avis au comité technique
pour la fusion des communes de
Saint Jean sur Erve et Blandouet. Le
nouveau nom sera Blandouet-St Jean.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Sulpice

N° 16-10-0015
le Document Unique d'Evaluation des
risques professionnels et plan d'action
La collectivité demande au comité
technique du CDG 53 un avis sur
son document unique et son plan
d'action pour l'année à venir.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Soulgé-sur-Ouette

N° 16-12-0013
la suppression d'emploi suivie d'une
création
A compter du 08/11/2016,
suppression du poste d'adjoint
technique de 1ère classe pour 35h
(temps complet) suivie de la création
du poste d'adjoint technique principal
de 2ème classe pour 35h (Temps
complet) suite à avancement de
grade tableau annuel 2016.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Vautorte	N° 16-11-0037 la détermination du taux de promotion Au 21/11/2016, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Voutré	N° 16-11-0014 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2016, demande d'avis pour l'instauration de la prime d'intéressement à la performance collective concernant les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 2ème classe, agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles selon les critères de polyvalence, mutualisation, tap, prise d'initiative pour le montant plafond suivant : 300 €.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne	N° 16-10-0019 la mise à disposition d'un service A compter du 1er janvier 2016, demande d'avis au comité technique pour la mise à disposition auprès du Syndicat Mixte de Renforcement en eau Potable du Nord Mayenne pour une durée de trois ans, à raison de 10 jours par an (accord de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

S.I.A.E.P. de la région d'Ernée

N° 16-10-0021
le régime indemnitaire
Au 5 décembre 2016, demande
d'avis au comité technique pour la
mise à jour du régime des astreintes
du SIAEP de la Région d'ERNÉE.
Suite à la mutualisation réciproque
entre le personnel du SIAEP de la
Région d'ERNÉE et celui de la
Communauté de Communes de
l'Ernée notamment pour la
maintenance de l'espace aquatique
les week-ends et lors des absence
de l'électromécanicien, il est décidé
de séparer les astreintes en deux
secteurs distincts qui seront assurées
par deux agents, soit :
- les astreintes d'exploitation (usine
des eaux - stations d'épuration et
espace aquatique) dans les mêmes
conditions que celles mises en place
dans la délibération du 24 février
2014
- les astreintes réseaux (réseaux
d'eau et assainissement). Elles seront
payées mensuellement et attribuées
sur justificatif du chef de service.
Les tarifs sont ceux fixés par arrêtés
ministériel et évoluent en fonction de
la réglementation en vigueur.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

S.I.A.E.P. de Meslay Ouest - La
Cropte - La Bazouge-de-Chemeré

N° 16-10-0007
la suppression d'emploi suivie d'une
création
A compter du 01/12/2016,
suppression du poste d'adjoint
technique 1ère classe pour 35 heures
par semaine suivie de la création du
poste d'adjoint technique principal
2ème classe pour 35 heures par
semaine suite à avancement de
grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
S.I.A.E.P. de Meslay Ouest - La Cropte - La Bazouge-de-Chemeré	N° 16-11-0010 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour les agents de Catégories A et C, pour les grades d'Attaché, d'adjoint technique et agent de maîtrise selon les critères du décret 2014-513 du 20 mai 2014 pour les montants plafonds suivants : Attaché : groupe 2 (IFSE : 5 100 €, CIA : 900 €) Adjoint technique et agent de maîtrise : groupes 1 (IFSE : 7 200 €, CIA : 800 €) et 2 (IFSE : 6 300 €, CIA : 700 €). Pour la catégorie A, le RIFSEEP remplacera la PFR et pour les agents de la catégorie C, le RIFSEEP remplacera l'IAT et l'IEMP, régime indemnitaire en vigueur à ce jour.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. des Coëvrons	N° 16-11-0029 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur leurs documents uniques (Eau potable & Assainissement) et leurs plans d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. des Coëvrons	N° 16-11-0030 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur le protocole de chargement/déchargement mis en place au sein du SIAEP des Coëvrons à la suite du plan d'action 2016 préconisé par les Documents uniques.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Syndicat du Bassin de l'Erve	N° 16-10-0014 la détermination du taux de promotion Au 25/10/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'agent de maîtrise principal, d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'Adjoint technique 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Syndicat mixte de renforcement en eau potable du Sud-Ouest Mayenne

N° 16-10-0012
le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action
La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations

N° 16-11-0003
les autorisations d'absences
A compter du 12 janvier 2016, demande d'avis pour les autorisations exceptionnelles d'absence pour événements familiaux :
mariage ou conclusion d'un pacs, pour l'agent : 5 jours ouvrés et pour un enfant, 3 jours ouvrés.
maladie grave du conjoint, maximum pour une année : 5 jours ouvrés.
décès :
. du conjoint, d'un enfant ou du conjoint d'un enfant : 5 jours ouvrés.
. des père, mère de l'agent ou de son conjoint : 4 jours ouvrés.
. des grands-pères, grands-mères, frères et soeurs, petits enfants : 2 jours ouvrés.
. des oncles et tantes, neveux et nièces : 1 jour ouvré.
Déménagement : maximum pour une année : 2 jours ouvrés.
Consultation de spécialiste : des autorisations d'absence pourront être accordées pour consultations de spécialistes dans la limite de 4 demi-journées par an. Ces autorisations pourront être accordées pour accompagner le conjoint et les enfants.
Garde momentanée ou soigner un enfant malade de moins de 16 ans : 1 fois l'obligation hebdomadaire + 1 jour (soit 6 jours pour un temps complet).
Concours : si l'agent occupe un poste qui correspond au concours passé, il pourrait être autorisé à un congé exceptionnel dans la limite d'1 jour par an (écrit/oral inclus). Pour tout autre concours, l'agent devrait prendre sur ses congés annuels.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Bilan social 2015 :

Madame Marieke Louvel, conseillère en organisation, mobilité & handicap présente le bilan social des collectivités pour l'année 2015. Les données fournies par 204 collectivités ou établissements (67.55 % des collectivités du département) ont permis d'établir un rapport d'ensemble sur ces collectivités. Une certaine prudence est à adopter quant à l'analyse des données.

Ce rapport présente la structure des effectifs (répartition par filière et par catégorie hiérarchique), la pyramide des âges et la variation des effectifs entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

Le taux de rotation des fonctionnaires des collectivités rattachées au comité technique départemental en 2015 est de 8.4 %.

Ce rapport présente un synthèse sur le handicap, le reclassement pour inaptitude ainsi que la formation.

En ce qui concerne l'absentéisme, le nombre de jours d'absence diminue sensiblement pour la maladie ordinaire et dans des proportions moindres pour la maternité. Par contre, le nombre de jours dans la catégorie de congés de longue maladie, longue durée, grave maladie augmente sensiblement ainsi que pour les accidents de travail et maladies professionnelles.

Il faut observer qu'une participation plus importante des collectivités est fortement souhaitable car elle permettrait de disposer d'indicateurs complet sur l'état de la collectivité et sur le bilan social du département. Ce rapport sera transmis à la DGCL afin d'établir le bilan national sur l'évolution de l'emploi dans la FPT.

Présentation de la convention pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP 2016-2019):

Madame Marieke LOUVEL présente le plan d'actions triennal pour lequel les actions principales sont les suivantes :

1. qualifier les acteurs,
2. accompagner le recrutement et l'intégration,
3. favoriser le reclassement et le maintien,
4. accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis.

Le plafond du financement du FIPHFP s'élève à 124 716 euros.

Commune de Oisseau : Les représentants de la CFDT demandent si le CDG a des nouvelles de la commune de Oisseau et plus particulièrement du bâtiment des services techniques pour lequel des travaux devaient être effectués.

Lors du comité technique du 30 septembre dernier, les représentants du personnel avaient saisi le président sur cette situation.

Ce jour, les mêmes représentants regrettent qu'aucuns travaux n'aient été entrepris. Ils craignent que les agents soient exposés à des risques très importants et insistent pour parer au plus urgent.

A la demande du 1er adjoint de la commune, le technicien prévention du SPAT a réalisé une visite du bâtiment le 18 août dernier en présence de Messieurs Paumard et Garreau.

Il est demandé d'adresser un courrier à la collectivité pour informer le CHSCT des suites données à ce dossier.

Commune de la Brûlatte : La demande d'avis pour le projet de règlement intérieur est reporté au comité technique de mars 2017 car les représentants de la CFDT souhaitent revenir sur plusieurs points dont les références précisées dans le document.

Diffusion du compte-rendu du Comité Technique : Celui-ci n'est plus à disposition à l'ensemble des collectivités du département. Par contre, chaque collectivité doit présenter à ses agents qui le demandent les avis émis suite aux demandes présentées au comité technique.

Les dates prévues des CT & CHSCT de 2017 :

vendredi 10 mars 2017

vendredi 9 juin 2017

vendredi 29 septembre 2017
vendredi 8 décembre 2017

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Jean-Noël RAVE

Eric NOEL

Hubert MOLL